



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord
Assemblée publique de
consultation- samedi le 17
décembre 2022

11h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE :

Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation des règlements:
 - Règlement 2022-17 modifiant le règlement 2021-02 sur le zonage (VA-7 Baie des Ourses): Distance minimale de 40 mètres du lac pour la construction des entrées privées, superficie minimale augmentée à 35,000 mètres carrés et desserte d'entrées privées à 6 entrées.
 - Règlement 2022-18 modifiant le règlement 2021-04 sur la construction (VA-7 Baie des Ourses): Normes de construction élevées pour la construction des entrées privées, normes d'inspection et participation d'un ingénieur.
4. Période d'interventions;
5. Clôture de l'assemblée.

NOTE : [Les séances sont publiques et se tiennent au 144, rue du Couvent, Mont-Tremblant \(Village\)](#)